



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE Saint-Bernard-de-Lacolle CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle a adopté, lors de sa séance tenue le 4 décembre 2023, la résolution 2023-12-320 par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024 ;

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

DATES	HEURE	DATES	HEURE
Janvier 15	19 :00	Juillet 8	19 :00
Février 12	19 :00	Août 12	19 :00
Mars 11	19 :00	Septembre 9	19 :00
Avril 8	19 :00	Octobre 7	19 :00
Mai 13	19 :00	Novembre 11	19 :00
Juin 10	19 :00	Décembre 9	19 :00
Décembre 16 Budget	19 :00	Décembre 16 Plan Triennal Immobilisation	19 :00

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

QUE les séances ordinaires se tiendront au : 113, rang Saint-Claude.

Donné à Saint-Bernard-de-Lacolle, ce 5 décembre 2023

Jocelyne Blanchet
Greffière-trésorière

